Familles rurales Vivre mieux ! | ASSOCIATION DE BOUCHEMAINE

FICHE D'INSCRIPTION 2024 / 2025

JAY-DANCE	120 € 30 séances
Où ?	Salle de Danse du Petit Vivier
Quand ?	Jeudi 19h20 – 20h20
Professeur	Anaïs Garreau
Responsable	Arlette Maurisson 06 62 83 86 13

L'adhésion à Familles Rurales est obligatoire pour participer à cette activité.
J'ai rempli le bulletin et j'y ai joint un chèque de 28 € (ou de 36€ si je n'habite pas Bouchemaine)
Si vous participez à plusieurs activités, à laquelle avez-vous remis le bulletin d'adhésion ?.....
Vous avez payé votre adhésion dans une autre commune, indiquez :
laquelle …… ; n° de la carte 2024……

Civilité	Nom en majuscules	Prénom en majuscules	Date de naissance
M. Mme ou Melle			

Adresse.....
Code postal ..... Ville .....
N° téléphone portable (indispensable pour l'envoi de SMS)……
N° téléphone fixe (si vous n'avez pas de portable) ……
Adresse e-mail (écrire très lisiblement, en insistant sur les tirets et les points)
.....

Chèque à l'ordre de « Familles Rurales Bouchemaine »	Montant	
1 chèque de	2 chèques de :	3 chèques de :

Droit à l'image
J'autorise l'association Familles Rurales à prendre des photos ou à faire de courtes vidéos pendant les activités. Celles-ci pourront être utilisées lors de l'Assemblée générale, pour illustrer le site ou la plaquette annuelle ou le journal municipal. En aucun cas, ces images ne seront diffusées sur les réseaux sociaux.

oui non Date Signature

PERMANENCES D'INSCRIPTION

- *Le mercredi 18 septembre de 18h15 à 20 h, dans le hall de la salle de Danse du Petit Vivier*
- *le vendredi 20 septembre de 18 h15 à 20 h, dans le hall de la salle de Danse du Petit Vivier*

N B / Pour les personnes qui sont dans l'impossibilité de venir aux permanences, elles pourront donner leur dossier rempli et complet, à la responsable de l'activité avant la fin du mois de septembre. Vous trouverez la fiche d'adhésion et la fiche d'inscription à la JayDance sur le site Internet « Familles Rurales Bouchemaine ».

Le dossier devra comporter

- **le bulletin d'adhésion** avec un chèque de 28 € agrafé en bas, à gauche (ou de 36€ pour les familles hors commune)
- **la fiche d'inscription** à l'activité avec le chèque de règlement agrafé en bas, à gauche
  Ces 2 chèques étant traités par des services différents, merci de ne pas faire de chèque groupé
- **un certificat médical** de moins de 3 mois (valable 3 ans)

Les chèques seront déposés en banque la 2ème quinzaine d'octobre. Pour les paiements échelonnés (3 chèques maximum), indiquez le mois de prélèvement au dos de chaque chèque.